

GUIDE PRATIQUE

ÉDITION 2022

**AIDE À L'ACHAT
D'ARBRES OU D'ARBUSTES LOCAUX**



VILLE DE RONCHIN

Une nouvelle aide a été votée au conseil municipal de juin dernier pour encourager les habitants de Ronchin à planter des arbres et des arbustes locaux dans leurs jardins. Ce projet répond à une volonté de développer des continuités écologiques à travers la ville qui favorise la biodiversité, de créer des îlots de fraîcheur et d'avoir une meilleure qualité de l'air, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ET DES ARBUSTES DANS NOS JARDINS ?

L'arbre est essentiel pour :

- > la gestion des eaux pluviales,
- > l'identité paysagère des territoires,
- > la préservation de la biodiversité,
- > la qualité de l'air
- > la lutte contre le dérèglement climatique.

C'est un élément-clé du bien-être et de la qualité du cadre de vie.

POURQUOI PLANTER DES ESPÈCES LOCALES ?

Chaque région possède une palette végétale spécifique, adaptée aux conditions locales (climat, sols, humidité ambiante, etc.) et qui participe à l'identité du territoire.

En plantant des végétaux d'origine régionale :

- > vous contribuez à préserver les caractéristiques paysagères du territoire,
- > vous maximisez vos chances de bonne reprise des végétaux,
- > vous garantissez aux végétaux une meilleure résistance aux maladies et aux parasites.

C'est pourquoi la Ville impose une liste de végétaux, intégrant les recommandations du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG).

Des conseils dans le choix des végétaux, dans la plantation et dans l'entretien, sont accessibles sur le site Internet des Espaces Naturels Régionaux. (www.enrx.fr).

Des ateliers d'information sur la plantation et l'entretien des végétaux sont aussi organisés par la Ville, en partenariat avec le CRRG.

En savoir + : 03.20.16.60.08
developpementdurable@ville-ronchin.fr



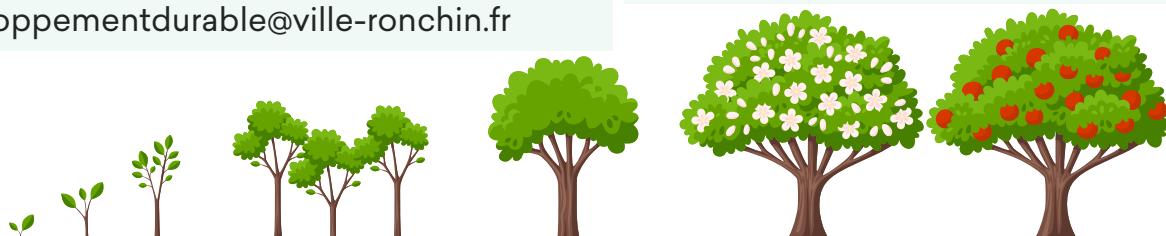
EN QUOI CONSISTE CETTE AIDE ?

Il s'agit d'une aide financière à l'achat d'arbres fruitiers, d'arbres ou d'arbustes locaux.

Le montant de cette aide, sans condition de ressources, est fixé à 50% du total TTC de la commande, avec un plafond de 100 € par foyer pour la saison de plantations 2022-2023.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- > L'aide est ouverte aux habitants de Ronchin disposant de l'espace suffisant pour planter en pleine terre les végétaux envisagés.
- > Seuls les végétaux issus de la liste fournie par la Commune, en annexe, sont éligibles.
- > La facture acquittée des végétaux (livraison) doit être datée sur la période comprise entre le 1^{er} novembre et le 15 mars (associée à la période de plantation).
- > L'acquéreur s'engage sur l'entretien et la pérennité des plantations à travers la signature d'une charte.
- > Les demandes seront traitées strictement dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et les primes seront distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle de 5 000 € dédiée à ce dispositif.
- > Une seule aide par foyer sera octroyée.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Je participe à un atelier d'information sur la plantation et l'entretien des végétaux.

1
ÉTAPE

J'effectue mes achats de végétaux, que je choisis dans la liste fournie en annexe, entre le 1^{er} novembre et le 15 mars.
Je demande une facture acquittée et nominative indiquant la date de la livraison.

2
ÉTAPE

3
ÉTAPE

Dans les 15 jours suivant mon achat, j'effectue ma demande soit :

- > sur la plateforme Ronchin facile
- > par courrier adressé à : Mairie de Ronchin service développement durable 650, avenue Jean Jaurès - 59790 Ronchin
- > par mail à l'adresse developpementdurable@ville-ronchin.fr

Pièces à fournir :

- > formulaire de demande et charte signée (à télécharger sur le ville-ronchin.fr),
- > facture(s) nominative(s) acquittée(s) d'achat des végétaux
- > justificatif de domicile de moins de trois mois.
- > un relevé d'identité bancaire

4
ÉTAPE

Le service instructeur vous informera de l'éligibilité de votre dossier, de la date de passage en Conseil Municipal puis de la décision finale d'attribution de l'aide.



MAIRIE DE RONCHIN

650, avenue Jean Jaurès - 03.20.16.60.00

www.ville-ronchin.fr - Facebook : [Ville de Ronchin](#)

SERVICE AGENDA 21

650, avenue Jean Jaurès - developpementdurable@ville-ronchin.fr -
03.20.16.60.08